

## ÉVÉNEMENT

# Casablanca: Créer son entreprise en une journée!

- C'est ce que promet le CRI
- Bientôt le quitus fiscal en 48 heures
- Bilan mitigé pour le Comité régional de l'environnement des affaires

CRÉER son entreprise en moins de 24 heures! Le rêve de tout investisseur deviendra bientôt une réalité à Casablanca. C'est en tous cas ce que promettent les autorités locales de la ville. Une convention, liant le CRI Casablanca-Settat aux différentes parties prenantes, vient d'être signée dans ce sens mardi 5 avril. Parmi les signataires: la wilaya, la CUC, le tribunal de commerce, la CNSS et la Direction régionale des impôts. En vertu de cette convention, il est désormais possible de créer son entreprise séance tenante. Objectif: booster l'environnement des affaires au niveau de la région et améliorer le classement du Maroc notamment dans l'indicateur Doing Business. «L'entrée en vigueur de la convention est prévue au 2e semestre 2016», annonce Abdellah Chater, DG du CRI Casablanca-Settat. Toutefois, une période de transition est nécessaire afin de doter le CRI, qui traite en moyenne 40 dossiers de création d'entreprises par jour, des moyens humains et matériels afin d'appliquer la mise en application des termes de la convention. Pour y arriver, les signataires contribueront au renforcement des équipes du CRI Casablanca-Settat.

Les créations d'entreprises dans la capitale économique		
	Situation actuelle	Perspective d'évolution
Nombre d'entreprises créées	6.705/an(en 2014)	11.400/an <sup>(1-2)</sup>
Délai moyen pour la création d'une entreprise	6 jours (en 2014) 11,5 jours (1 <sup>er</sup> sem 2015)	<1 journée
Part du marché	60%	80% <sup>(2)</sup>
Guichet dépôt	3 guichets (4 en 2013)	5 guichets
Nombre de dossiers déposés en moyenne/jour	30/jour avec un pic de 48/jour	50/jour avec un pic de 80/jour
Traitement des dossiers	Traitement par lot <sup>(3)</sup>	Traitement à la chaîne

(1) Accroissement de la part de marché du CRI dû à l'amélioration de la qualité du service et du délai.  
(2) Progression du nombre d'entreprises à créer au niveau du CRI de 5 % par an (+ 28% en 5 ans).  
(3) Dossiers déposés lors d'une journée.

*Le nombre d'entreprises créées va pratiquement doubler à l'entrée en vigueur de la convention à la création d'entreprises séance tenante, selon les projections du CREA Casablanca-Settat*

(Source: CRI de la Région de Casablanca-Settat)

Ainsi, la Commune urbaine de Casablanca (CUC) s'engage à mettre à la disposition du CRI 3 administrateurs et 10 adjoints administratifs. Pour sa part, la direction régionale des impôts affectera 3 cellules chargées de l'enregistrement des actes et 3 autres de l'identification (TP et IF). Le tribunal du commerce mettra à contribution 3 cellules chargées de l'immatriculation au Registre de commerce et un régisseur pour l'acquittement des taxes. Quant à la CNSS, elle consacrera une cellule dédiée à l'enregistrement des affiliés.

Un an après son lancement, le Comité régional de l'environnement des affaires (CREA-Casa) concrétise l'un de ses chantiers prioritaires, à savoir: l'amélioration du climat des affaires (cf édition du 12 février 2015). Mais, si le bilan 2015 reste mitigé, «il faudra capitaliser sur les réalisations 2015 pour mieux avancer cette année»,

souligne Khalid Safir, wali de la région Casablanca-Settat.

Mais cette mission n'est pas gagnée d'avance. Le CRI (chef de file du CREA), qui n'opérait jusqu'ici que sur le Grand-Casablanca, doit aujourd'hui intégrer dans son champ d'intervention l'ensemble du

l'actif du CREA. Autre chantier lancé en 2015, l'accélération du processus d'octroi du quitus fiscal en 48 heures. «Le système sera bientôt opérationnel», promet le DG du CRI.

En revanche, d'autres chantiers du CREA piétinent. En effet, le fonctionnement du guichet unique de l'urbanisme «Casa-Urba», lancé l'année dernière, est souvent décrié par les professionnels. «La plateforme sera élargie à l'ensemble de la région Casablanca-Settat», assure le DG du CRI.

Autre chantier ayant accusé du retard, celui du projet pilote «Casa shoes» visant à intégrer les sous-traitants et fabricants de chaussures opérant dans l'informel sur le territoire de Sidi Bernoussi. «Le problème du foncier est en passe d'être résolu», indique Chater.

Le groupe de travail chargé de la simplification des procédures pour le «commerce extérieur», en veille depuis novembre 2015, n'a réalisé aucune avancée. Il est actuellement en phase de refonte pour

## Les chantiers 2016

Le CREA Casablanca-Settat a retenu 5 axes pour son plan d'action 2016:

### • **Entrepreneuriat & investissement**

- Simplification des formalités liées à l'installation des entreprises bénéficiant du statut CFC

- Mise à niveau des ZI existantes/Création de nouvelles zones d'activité

### • **Urbanisme**

- Extension de l'utilisation du guichet unique «Casa-Urba» (gestion des dérogations, permis d'habiter...) et élargissement au reste de la région Casablanca-Settat

- Intégration de «Casa-Urba» avec des plateformes complémentaires: note de renseignement (AUC), système de gestion des raccordements (Lydec), e-foncier (cadastre)

### • **Raccordement des réseaux**

- Mise en place de la note de renseignement relative au raccordement aux réseaux Lydec

- Extension de la plateforme de gestion des demandes de raccordements de Lydec aux grands clients

### • **Transfert de propriété**

- Extension de la plateforme d'échange électronique entre la TGR, la DGI et la CUC pour la délivrance de l'attestation de paiement des taxes grevant l'immeuble aux notaires via la plateforme «Tawtik»

### • **Commerce extérieur**

- Mise en place d'un guichet ADII dédié aux industriels

- Mise en place d'un système de gestion de files d'attente au niveau de l'ADII au port de Casablanca. □

territoire de la région Casablanca-Settat. «Le Grand-Casablanca compte 63.000 entreprises auxquelles, il faudra ajouter celles relevant des ex-CRI de Settat, Berrechid, El Jadida et Sidi Bennour», explique Chater.

Au chapitre des réalisations 2015, le CREA peut s'enorgueillir d'avoir avancé sur certains chantiers. Parmi lesquels: la signature de la charte régionale sociale tripartite par les syndicats, le patronat (CGEM) et la Wilaya de la région du Grand Casablanca (cf édition du 7 avril 2015). Le lancement de l'étude post-crédation de l'emploi (dont la convention a été également signée mardi dernier) est à mettre également à

la désignation d'un nouveau chef de file.

Celui de l'e-régulation est actuellement au niveau central pour lancer les procédures et les rendre obligatoires pour l'utilisateur et l'administration.

Par ailleurs, le CREA Casablanca-Settat est le premier à bénéficier d'un financement de l'ordre de 600.000 dollars, accordé par la Banque mondiale. Une partie de ce montant sera consacrée au lancement de l'étude post-crédation de l'entreprise. □

Aziza EL AFFAS

Pour réagir à cet article:  
courrier@leconomiste.com